

Initiatives ministérielles

• (1200)

J'ai fait précéder mon discours ce matin de réflexions générales sur la question de confiance et j'ai expliqué que nous ne sommes plus en fait une assemblée qui légifère, mais une simple machine à voter. Notre pays est au beau milieu de profonds changements. Que nous le voulions ou non, le Canada est en train de changer de fond en comble. En ce moment, nous ne pouvons pas dire avec quelque certitude si, dans deux ans, le Québec fera encore partie du Canada. Et, si le Québec se sépare, nous ne savons pas si nous allons faire partie de l'Ouest, nous ne savons pas si les Maritimes vont demeurer dans l'ancien Dominion, comme on disait autrefois, ou dans le Commonwealth.

Monsieur le Président, ces changements, la Chambre des communes n'y échappe pas, de toute évidence. Et les députés sont de plus en plus excédés. On sent ici un malaise qui se remarque tous les jours. Le mois prochain, je fêterai le vingtième anniversaire de mon arrivée à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Blackburn (Brant): Merci du fond du coeur. J'ai été élu le 31 mai 1971, lors d'une élection complémentaire. À l'époque, mes opposants disaient qu'on peut très bien remporter une élection complémentaire et perdre son siège aux élections générales suivantes. J'ignore pourquoi j'ai été réélu si souvent, mais je sais que je ne suis pas le seul député à la Chambre à avoir connu ce genre d'expérience.

Je suis ici depuis assez longtemps pour savoir que, lorsqu'un malaise comme celui-là se fait sentir à la Chambre, et il se fait d'ailleurs sentir depuis plusieurs années, l'une des raisons est que nous n'avons pas l'impression de vraiment prendre part au processus législatif. Nous ne rédigeons pas les lois. Nous ne sommes pas directement responsables devant nos électeurs des lois que nous appuyons ou rejetons. À quand la dernière fois qu'un député de ce côté-ci de la Chambre ou de l'autre a rédigé une loi qui a fini par être adoptée?

On nous répond que les comités ont fait l'objet d'une réforme et que nous pouvons toujours travailler dans les comités. Mais que sont les comités? Un simple reflet de la Chambre. Pourquoi le gouvernement a-t-il tant de mal à envoyer des députés de son parti aux comités et cherche-t-il à prolonger les congés? Ce n'est pas tellement parce que les députés veulent passer plus de temps dans leurs circonscriptions, quoique cela soit aussi une raison, mais parce que, j'en suis convaincu puisque le même sentiment se retrouve de notre côté, ils ont l'impression que tout cela ne rime à rien. Les députés ont l'impression que, quand bien même ils produiraient le

meilleur rapport jamais sorti d'un comité, il irait simplement rejoindre les autres sur les tablettes.

Ce n'est pas seulement la faute du gouvernement. Bien d'autres gouvernements avant lui n'ont pas agi différemment. Cela se produirait tout probablement, et je suis même persuadé que cela se produirait si mon parti était actuellement au pouvoir sous le régime de notre Règlement actuel.

Je veux tout d'abord dire que je n'aime pas que l'exécutif fasse partie du législatif; ces deux pouvoirs devraient être séparés. Les membres du pouvoir exécutif devraient être nommés par un premier ministre directement élu par le peuple; les membres du Cabinet devraient rendre des comptes au premier ministre et non à la Chambre; et leurs fonctions et responsabilités devraient se limiter, comme aux États-Unis, comme en France, comme en Allemagne de l'Ouest ou Allemagne comme on l'appelle maintenant, à élaborer simplement la politique et à donner les orientations politiques au pouvoir législatif qui serait chargé de légiférer en conséquence. Nous, ici à la Chambre, devrions formuler les lois, et ce devrait être notre seule tâche ici.

Bon, comment procéderions-nous? Tout d'abord, dans les comités. Les comités en effet, ou les sous-comités, devraient rédiger les projets de loi, en être les véritables auteurs. C'est au comité qu'on entendrait les lobbyistes, les technocrates, les Canadiens et les groupes qui les représentent, puissants et moins puissants. Ils viendraient présenter devant le sous-comité leurs mémoires sur une politique donnée. À partir de cela, le sous-comité, avec ses rédacteurs, élaborerait un projet de loi, lequel serait renvoyé au comité complet qui l'examinerait à fond, vraiment à fond. C'est là où devrait se faire le travail.

Le projet de loi serait ensuite présenté à la Chambre par le président du comité et celui du sous-comité, par les deux présidents.

Nous en discuterions alors le pour et le contre. Nous nous débarrasserions des whips dont nous n'aurions plus besoin. Ne sommes-nous pas assez intelligents pour savoir après plusieurs mois d'examen intense si un projet de loi est bon pour nos électeurs, pour ceux de Terre-Neuve aussi bien que pour ceux du nord de l'Ontario et ceux de l'intérieur de la Colombie-Britannique? Ne savons-nous pas aussi bien que les technocrates qui rédigent actuellement les projets de loi si ces projets de loi vont être acceptés?

Vous voyez, en démocratie, telle que je l'entends, nous ne devrions pas dire aux gens ce que nous estimons bon pour eux d'après les compétences des ministres et leurs adjoints exécutifs et leurs sous-ministres et tous les autres experts. Ce sont les Canadiens qui devraient nous